

PRÉAVIS N° : 60/24**Demande d'un crédit de CHF 168'000.- pour la rénovation de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville****CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN a délégué M. Julien Pittet afin d'assister à la réunion de la Commission ad'hoc qui s'est réunie le 10.06.2024 en compagnie de Monsieur Roger Muller, Municipal des bâtiments. Notre commission tient à remercier Mme Laetitia Seitenfuss, rapportrice de la Commission ad'hoc pour son invitation.

Description des travaux

Les travaux prévus ont pour but de rénover le sol actuel, de repeindre les murs, de fournir un équipement informatique et multimédia moderne en lien avec l'introduction du vote électronique, ainsi que d'améliorer la qualité de l'air par l'installation de ventilations au plafond, permettant de mieux réguler la température ambiante.

Le nouveau projet présenté permet de conserver les caractéristiques historiques de la salle, en particulier les parois avec les boiseries et les armoiries, tout en apportant des améliorations fonctionnelles pour le Conseil communal en termes de multimédias. L'aménagement actuel n'est pas modifié, il n'est pas prévu de changer le mobilier en bois, ni de procéder au remplacement des sièges. La configuration demeure identique.

La description des travaux est la suivante :

- Réfection complète du parquet
- Réfection complète des peintures, uniquement les murs (pas les boiseries)
- Dépose du faux plafond actuel
- Pose d'un nouveau faux plafond acoustique
- Réfection complète de l'installation électrique de la salle
- Changement des luminaires
- Installation de ventilateurs au plafond
- Nettoyage après travaux
- Nouvelle installation multimédia complète : deux écrans mobiles et quatre écrans fixes au plafond, système audio avec micro et haut-parleurs permettant la diffusion du son venant des médias connectés au système de diffusion sans fil, câblage et matériel d'installation
- Rideaux orientables

Aspects financiers

Le total des travaux TTC se monte à CHF 168'000.-

Depuis l'introduction des nouvelles normes comptables, les durées d'amortissement déterminées par type d'investissement doivent être appliquées.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Travaux de réfection (73% des coûts) : CHF 122'640.-, amortissement en 10 ans, soit CHF 12'264.- par année.
- Multimédia (27% des coûts) : CHF 45'360.-, amortissement en 5 ans, soit CHF 9'072.- par année.

Il est estimé que 20% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total de l'investissement : CHF 168'000.-
Autofinancement 20% : CHF 33'600.-
Fonds étranger (emprunt) 80% : CHF 134'400.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 3'360.- la première année.

Planification

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le calendrier des travaux est le suivant, sous réserve des délais de livraison pour le mobilier, le multimédia et les luminaires :

- Travaux intérieurs en juillet-septembre 2024
- Diverses installations et équipements techniques en septembre 2024
- Mise en service en octobre 2024.

Il a toutefois été annoncé par le délégué municipal que ces travaux pourraient avoir lieu en été 2025. La COGEFIN recommande de réaliser ces travaux au plus vite, afin que le Conseil communal puisse disposer d'une salle rénovée et équipée en octobre 2024.

Conclusions

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 60/24 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 168'000.— pour la rénovation de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville,**
 - 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 15.06 2024 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Filiz Demir, Céline Ombelli et Caroline Stevens ainsi que Messieurs Colin Grand, Jakup Isufi, Julien Pittet, Patrick Soppelsa.

Moudon, le 15 juin 2024.



Julien Pittet
Rapporteur